

# Flash Infos de SAVIGNY-EN-VERON



## Information - Communication JUN 2016



### ÉDITO :

La fête des Savigny a été une réussite par la qualité de l'accueil que les Savignéens ont offert, la décoration du centre bourg avec plus de 400 fleurs, ainsi que les activités proposées ayant mis en valeur les différents sites et les attractivités de notre commune, avec une fenêtre météo plutôt clémente.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs comprenant les associations, les viticulteurs, les partenaires, le personnel communal, les membres du conseil municipal et le comité de Pilotage, ce dernier pour la coordination de cet évènement avec un programme riche et apprécié par nos visiteurs.

Ce 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'association sera un souvenir marquant pour tous. Bravo !

Le clocher a été remis en place avec ses deux compagnes sonores rafraichies, dorénavant surveillé par un coq en bronze. Ce chantier se déroule comme convenu avec une seconde tranche de travaux, comprenant la réfection de la façade, des portes, des vitraux et la réalisation de la rampe d'accessibilité. Les versements de dons auprès de la Fondation du Patrimoine peuvent s'effectuer jusqu'à la fin des travaux.

Pour la cale du port de Bertignolles, les conditions d'étiage de Loire, n'étant pas au rendez-vous, compliquent l'intervention de l'entreprise pour sa rénovation. La crue de Vienne ajoutée à celle de la Loire nous a rappelé la vigilance à maintenir pour nous prémunir des risques liés à l'inondation par l'entretien de la digue et des portes fluviales, ainsi que pour la faisabilité de notre Plan Communal de Sauvegarde pour lequel nous organiserons une information auprès des habitants.

Il est à déplorer des dégâts matériels et des pertes économiques, liés à cette inondation, occasionnés au camping de la Fritillaire. Mais grâce à la solidarité mise en place, regroupant des volontaires actifs habitants la commune durant 10 jours de nettoyage intensif et complétés de moyens communaux et intercommunaux, la réouverture a pu être assurée dans les plus brefs délais.

Ces intempéries n'ont pas permis à nos écoliers de primaire de réaliser leur semaine en classe transplantée dans le Poitou, à leur grande déception, cette activité est reportée à la prochaine rentrée.

Concernant le gîte relais vélo, les offres des entreprises sont en cours d'analyse. Le financement sera accompagné par une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux obtenue avec l'appui du Sous-Préfet.

Quant au projet de réhabilitation de la salle des fêtes, un cahier des charges en collaboration avec l'Aide Départementale aux Collectivités est en cours.

Au niveau communautaire, un Programme Local de l'Habitat est enclenché pour des actions et orientations concernant l'urbanisme, l'habitat privé et social ainsi que la réalisation d'une nouvelle aire des gens du voyage pour les 4 communes du Véron imposée par le schéma départemental.

De plus, les communes d'Anché et de Cravant-les-Côteaux vont intégrer la CCCVL à l'issue de la validation du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale finalement proposé par le préfet pour sa mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En vous souhaitant un bel été.

Amicalement.

Le Maire,  
Laurent CHAUVELIN



### ► Sommaire


Editorial	page 1
Informations Municipales	page 2
A vos agendas	page 3
Calendrier des manifestations	page 3
Informations pratiques	pages 3 4
Citoyenneté : des règles à respecter	page 4
Communiqués	page 4

### ● MAIRIE

☎ : 02.47.58.81.12 - 📠 : 02.47.58.83.97

E-mail : mairie.savigny-en-veron@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-savignyenveron.fr

 **Portable des élus, en cas d'urgence composez-le : 07.86.29.11.99**

### HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi

De 8 H 45 à 12 H 30 et de 13 H à 17 H

### ● PERMANENCES PUBLIQUES

Le 1<sup>er</sup> jeudi du mois :

M. MUREAU Bernard, 1<sup>er</sup> adjoint  
de 10h00 à 13h00

Le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois :

Mme HAILLOT Geneviève, 2<sup>ème</sup> adjointe  
de 16h00 à 19h00

Le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois :

M. MORTIER Gilles, 3<sup>ème</sup> adjoint  
de 10h00 à 13h00

Le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois :

Mme MILLAT Christel, 4<sup>ème</sup> adjointe  
de 16h00 à 19h00

M. CHAUVELIN Laurent, Maire, assure une présence un samedi matin par mois.  
Se renseigner à la Mairie.

La commune de SAVIGNY-EN-VERON est membre de l'Amicale des SAVIGNY DE FRANCE ET DE SUISSE.

Site Internet : [www.savigny.net](http://www.savigny.net)



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### ● INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE DE SAVIGNY

Pour **une première inscription** de votre enfant à l'école de Savigny, n'oubliez pas de vous présenter à la mairie pour remplir un dossier d'inscription. Cette formalité est obligatoire et valable toute l'année.

### ● TRAVAUX DES ÉCOLES

Quelques aménagements ou changements auront lieu dans nos écoles. Pour l'école maternelle, de nouveaux jeux seront installés dès cet été en remplacement de la structure existante qui, après plus de 10 années de bons et loyaux services, aura une retraite bien méritée.

Concernant l'école primaire, les fortes pluies ou orages de ces derniers jours ont permis de mettre à jour de nombreuses fuites d'eau et une réfection totale de la toiture sera effectuée dès cette année.

### ● LA SEMAINE BLEUE

La semaine bleue dédiée aux personnes âgées se déroulera du 3 au 9 octobre prochain avec pour thème « à tout âge : faire société ». Le CIAS (centre intercommunal action sociale) propose à toutes les écoles primaires (CM1, CM2) de participer à l'épreuve de la **dictée bleue** réunissant grands-parents (qui ne sont pas forcément ceux des élèves) voisins et petits-enfants autour du même texte.

Cette année la directrice de l'école primaire de Savigny-en-Véron (Mme Fouassier) est d'accord pour inscrire des élèves. L'épreuve est individuelle, la correction collective, elle, se déroulera à l'école, il serait formidable qu'un bon nombre d'entre vous participe.

Je vous remercie de venir nombreux vous inscrire à la mairie, certains le sont déjà.

### ● PLAN CANICULE (de juin à août)

Les personnes qui souhaitent se faire recenser sur le registre des personnes vulnérables, doivent venir retirer une fiche d'inscription au secrétariat de Mairie ou la demander par téléphone ou la télécharger sur le site Internet.

Sont concernées : les personnes de plus de 65 ans, de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes handicapées reconnues par la Maison Départementale des Personnes Handicapées 37 (M.D.P.H).

### ● LE MARCHÉ DE NOEL

Cette année, le marché de Noël aura lieu le 3 décembre 2016 de 10h00 à 18h00 à la salle des fêtes.

Si vous souhaitez participer, veuillez contacter le secrétariat de la mairie au 02 47 58 81 12 ou par mail pour connaître les modalités de fonctionnement et obtenir une fiche d'inscription.

### ● RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2017, le recensement des habitants de la commune de Savigny-en-Véron se déroulera du 19 janvier au 18 février.

Un agent recenseur passera à votre domicile durant cette période.

### ● RECONNAISSANCE D'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

La commune a rédigé un rapport circonstancié, complémentaire à la demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle, suite aux dégâts occasionnés par les inondations du 28 mai au 05 juin 2016 en particulier pour le Camping la Fritillaire. Cette procédure est incontournable pour prétendre à des indemnités.

### ● PROGRAMME VOIRIE 2016

Un appel d'offres est en cours pour la réfection des voiries suivantes :

- dernière tranche des trottoirs du Champ Chenin,
- rue du Pré aux Moines,
- rue du Bois des Noues,
- rue de la Canche,
- rue du Pas de Raifault.

### ● MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE SIGNALISATION

Extension de la zone 30 pour l'entrée du Bourg, rue Basse intégrant l'aire du camping suite mise en place d'un plateau ralentisseur.

### ● AMÉNAGEMENT DES CIRCULATIONS DE LA COMMUNE

La commune a engagé depuis début 2015 une étude sur la dangerosité de certaines voies de circulation ou secteurs jugés accidentogènes.

Les résultats de cette étude ont permis d'établir une priorisation des travaux ou aménagements à réaliser.

La RD N° 118 qui traverse la commune d'Ouest en Est a fait l'objet d'une attention particulière et 3 zones ont pu être ainsi identifiées comme dangereuses et feront l'objet de travaux dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

- Entrée ouest de la commune (depuis Candes-Saint-Martin vers le bourg) : il s'agira de réduire la vitesse avec la mise en place de chicanes.
- Modification du carrefour de la rue des Mûriers/rue de la Berthelonnière / RD N° 118 (en direction de Beaumont-en-Véron) : création d'un STOP sur la route départementale venant compléter le STOP actuellement en place rue de la Berthelonnière (déjà existant) ; suppression du CEDEZ LE PASSAGE de la rue des Mûriers, cette voie devenant prioritaire ; sécurisation du chemin piétonnier.
- Sortie est (au niveau du carrefour de La Croix) : création d'un STOP sur la route départementale pour les véhicules venant de Beaumont-en-Véron, à hauteur et en complément de celui existant rue Ganie.

### ● CIMETIÈRE

En rappel, la commune de Savigny-en-Véron est en cours de procédure pour le recensement des sépultures délaissées et la reprise des concessions abandonnées dans le cimetière.

## A VOS AGENDAS !

### ● INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES ANNÉE 2016/2017

#### ☞ SITS – Desserte du Collège Henri Becquerel d'Avoine.

- Inscription en ligne à l'adresse suivante [www.cg37.fr](http://www.cg37.fr) jusqu'au 13 juillet 2016 ou à la Mairie de Savigny (sous format papier) entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 juin 2016 (se munir d'une photo par enfant).

Passée la date du 13 juillet, toute demande d'inscription sera à effectuer directement auprès du Secrétariat du SITS à la Mairie de Chinon (bureau fermé en août).

Faute de places disponibles, les élèves seront portés sur liste d'attente.

Le coût annuel du transport est maintenu à 150 €/élève.

Les familles redevables de leurs cotisations pour l'année en cours ou les années antérieures devront impérativement s'acquitter des sommes dues avant de réinscrire leurs enfants.

Les cartes seront délivrées aux parents :

- à la mairie (ou par voie postale si fourniture d'une enveloppe affranchie à 1,40 €) pour une inscription en ligne.

#### ☞ Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire – Desserte Lycée Rabelais de CHINON et des écoles de SAVIGNY-EN-VÉRON.

L'inscription doit être réalisée par les parents directement en ligne, depuis le site internet du Conseil Départemental [www.cg37.fr](http://www.cg37.fr) jusqu'au 13 juillet 2016, inclus.

Passée cette date, toute demande d'inscription sera à effectuer directement auprès des Services Techniques de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire ou à la Mairie de Savigny (sous format papier).

Les cartes seront délivrées aux parents :

- à la mairie (ou par voie postale si fourniture d'une enveloppe affranchie à 1,40 €) pour une inscription en ligne.

- aux services techniques de la Communauté de Communes à Savigny-en-Véron si les parents effectuent directement l'inscription dans leurs services.

### ● FERMETURE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Vendredi 15 juillet 2016 et le lundi 31 octobre 2016.

### ● ELECTIONS

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre 2016, pour vous permettre de voter aux :

- élections présidentielles, le dimanche 23 avril et le dimanche 07 mai 2017.

- élections législatives, le dimanche 11 et le dimanche 18 juin 2017.

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2016

MOIS	JOUR	MANIFESTATIONS	NOM DE L'ASSOCIATION
JUILLET	- Dimanche 03 - Samedi 09	Vide-grenier – rue du Stade Journée western – Le Moulin des Sablons	Comité des Fêtes ACAVE
OCTOBRE	- Dimanche 16 - Vendredi 28-	Vide penderie – salle des fêtes Loto – salle des fêtes	Association Familiale Union Sportive Véronaise
NOVEMBRE	- Jeudi 03 - Samedi 05 - Samedi 19	Rencontre annuelle des habitants Loto – salle des fêtes Bourse aux jouets – salle des fêtes	Mairie de SAVIGNY-EN-VÉRON Comité des Fêtes Association des Parents d'Elèves
DECEMBRE	- Samedi 03 - Samedi 10	Marché de Noël – salle des fêtes Loto – salle des fêtes	Mairie de SAVIGNY-EN-VÉRON Les Messagers du Véron

### COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES DES ORGANISATEURS :

COMITE DES FETES : M. MUREAU Dominique 02 47 58 87 42

ASSOCIATION DES CAVALIERS DU VERON (ACAVE) : Mme LE CALVEZ Fanchon 06 84 04 48 55

ASSOCIATION FAMILIALE : Mme MEXMAIN Liliane 02 47 58 93 59

UNION SPORTIVE VERONAISE : M. VERRONNEAU Alain 02 47 58 83 05

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : Mme RAT Rachel 02.47.58.21.31

LES MESSAGERS DU VÉRON : M. GEORGET Jacques 02 47 58 48 03

MAIRIE DE SAVIGNY-EN-VÉRON : 02 47 58 81 12

## INFORMATIONS PRATIQUES

### ● ORDURES MÉNAGÈRES

Ce service est assuré par le SMICTOM du CHINONNAIS.

24, Place Jeanne d'Arc – BP 203 - 37502 CHINON CEDEX

E-mail : [smictomduchinonais@smictom.com](mailto:smictomduchinonais@smictom.com) – site Internet : [www.smictom.com](http://www.smictom.com)

### ➤ COLLECTE ESTIVALE

Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2016, une 2<sup>ème</sup> collecte des ordures ménagères est effectuée le jeudi matin, pour les sacs noirs. Pensez à sortir vos sacs la veille au soir.

Rappel important : les collectes des jours fériés sont décalées d'une journée.

## ● DÉCHETTERIE

Z.A du Sauget - 37420 SAVIGNY-EN-VERON

Téléphone : 02 47 58 94 19

### Horaires d'ouverture depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016

Lundi de 13h30 à 18h30

Mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Mercredi et vendredi de 13h30 à 18h30

Samedi de 9h à 12h et 13h30 à 18h30

## ● JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement citoyen obligatoire.

**Qui ?** Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

**Pourquoi ?** L'attestation de recensement, puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire ...). Le recensement citoyen obligatoire (RCO) dans les délais facilite toutes ces démarches citoyennes, ainsi que l'inscription des jeunes sur les listes électorales.

**Comment ?** A la Mairie de votre domicile : munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

## ● INFO EMPLOI ET SERVICES

Implantée dans le centre social intercommunal du Véron depuis 2007, véritable acteur local dans le domaine de l'emploi et de la formation.

Centre Social Intercommunal du Véron - Avenue de la République - 37420 AVOINE

Tél : 02 47 98 17 04 - E-mail : infoemploietservices@cc-cvl.fr

### Horaires d'ouverture :

Les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Les mardis et jeudis de 9h30 à 12h30

**Contacts :** Sandrine FOUCARD : Directrice - Angélique COUET : Chargée de Mission

## ● RETRAIT PASTILLE D'IODE

**RAPPEL !** Pensez à retirer vos boîtes de comprimés d'iode dans les pharmacies du secteur du Chinonais.

## CITOYENNETÉ : DES RÈGLES A RESPECTER

### ● LE BRUIT

En cette période estivale, il est rappelé qu'un arrêté préfectoral en date du 24/04/2007 (disponible en Mairie) fixe les règles contre les bruits de voisinage. C'est ainsi que sont réglementés les travaux de jardinage ou de bricolage dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par sa durée, sa répétition ou son intensité. **Ces travaux sont autorisés de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30 en semaine, de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H le samedi et de 10 H à 12 H le dimanche et les jours fériés.**

### ● LE BRÛLAGE

Il est strictement interdit de faire brûler les ordures ménagères et autres déchets à l'air libre (article 84 du règlement sanitaire départemental d'Indre-et-Loire), pour des raisons de sécurité et pour éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée et/ou pour éviter en période de sécheresse, la propagation d'incendie si les feux ne sont pas surveillés. En conséquence, ces déchets doivent être amenés à la déchetterie.

### ● DIVAGATION DES CHIENS ET DÉJECTIONS CANINES

La divagation des chiens est interdite. Les chiens ne peuvent errer sur la voie publique qu'à la condition d'être tenus en laisse. Leurs maîtres doivent également veiller à éviter le dépôt de déjections de leurs animaux dans les pelouses, sur les trottoirs, ou tout autre espace aménagé. La communauté de Commune a mis en place une fourrière, les frais de garde et de vaccination sont à la charge du propriétaire de l'animal errant.

### ● ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Afin de préserver la sécurité et la commodité de passage des usagers, il est rappelé que les riverains doivent entretenir et nettoyer le trottoir devant leur habitation.

### ● ÉLAGAGE

Il revient aux propriétaires de réaliser l'entretien des haies privées bordant le domaine public : taille, nettoyage, enlèvement des arbres morts et déchets ... Il est toujours de votre responsabilité de faire l'entretien, avant qu'un accident se produise.

### ● DÉPÔTS SAUVAGES

Toutes personnes identifiées à déposer des déchets (végétaux, poubelles ...) sur la commune, se verront verbalisées conformément à l'article L. 541-3 du Code de l'Environnement.

## COMMUNIQUÉS

### ● COURSES CYCLISTES « SOUVENIR DE SAVIGNY »

Le Cyclo Sport Chinonais, présidé par Jackie Mançais organise une course cycliste « Prix de Savigny-en-Véron » le dimanche 10 juillet 2016, avec deux catégories : la « pass cyclist » et la « minimes-cadets ».